



## **25<sup>e</sup> anniversaire du partenariat stratégique franco-indien : vers le centenaire des relations franco-indiennes**

La France et l'Inde sont des partenaires stratégiques de longue date dans la région indopacifique. Depuis l'établissement des relations diplomatiques entre les deux pays en 1947 et le rehaussement du partenariat au niveau stratégique en 1998, la France et l'Inde ont constamment agi main dans la main, en s'appuyant sur une confiance mutuelle de haut niveau, un attachement partagé aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et des valeurs communes ancrées dans le droit international.

Pour marquer le 25<sup>e</sup> anniversaire du partenariat franco-indien, les deux pays sont convenus d'adopter une feuille de route pour fixer le cap de leur relation bilatérale jusqu'en 2047, année du centième anniversaire de l'indépendance de l'Inde, mais aussi du centenaire des relations diplomatiques entre les deux pays et des cinquante ans de leur partenariat stratégique.

La France et l'Inde entendent collaborer en faveur de la paix et de la stabilité internationales et réaffirment leur attachement à un ordre fondé sur des règles de droit dans l'Indopacifique comme dans le reste du monde. Les deux pays conviennent d'œuvrer en tant que partenaires égaux, conformément à leurs intérêts souverains et stratégiques respectifs comme ils le font depuis 1998. Pour approfondir encore leur partenariat stratégique, et dans le respect des valeurs universelles de liberté, d'égalité, de démocratie et d'état de droit, la France et l'Inde ont décidé de renforcer leur coopération dans les secteurs d'avenir, afin de consolider leur souveraineté et leur autonomie décisionnelle, et de faire face ensemble aux grands enjeux auxquels notre planète est confrontée, y compris à travers la coopération entre l'Inde et l'Union européenne.

### **I – Partenariat pour la sécurité et la souveraineté**

#### **1) Renforcer ensemble les capacités souveraines de défense**

1.1 La France est l'un des partenaires clés de l'Inde dans ses efforts pour constituer une base industrielle et technologique de défense autosuffisante. La France et l'Inde sont engagés à coopérer pour co-développer et co-produire ensemble des technologies de défense avancées, y compris au bénéfice de pays tiers.

1.2 Dans le prolongement de leur excellente coopération dans le domaine de l'aviation militaire depuis plus de cinquante ans, la France et l'Inde se félicitent de la livraison rapide des 36 Rafales commandés par l'Inde.

À l'avenir, les deux pays élargiront leur coopération innovante en matière de défense dans le domaine des technologies aéronautiques avancées en soutenant le développement conjoint d'un système de combat aérien. Les deux pays soutiennent aussi la coopération industrielle pour le développement de moteurs pour hélicoptères de transport lourd dans le cadre du programme



« Indian Multi Role Helicopter » (IMRH) en collaboration avec le fabricant français Safran Helicopter Engines. Afin de progresser dans le cadre de ce programme, une convention d'actionnaires entre la société indienne Hindustan Aeronautics Limited (HAL) et Safran Helicopter Engines pour le développement de moteurs a été conclue. Ces coentreprises s'inscrivent dans l'esprit de confiance mutuelle qui caractérise la relation franco-indienne concernant l'échange et le développement conjoint de composants et d'éléments technologiques essentiels, en se fondant sur l'expérience positive en matière de transfert de technologies entre la France et l'Inde.

1.3 La France et l'Inde se félicitent du succès du premier programme de construction de sous-marins de classe Scorpène (P75 – Kalvari), exemple représentatif des capacités industrielles de l'Inde (le « *Make in India* ») et du partage de savoir-faire dans le domaine naval entre les entreprises des deux pays. La France et l'Inde sont prêtes à étudier des projets encore plus ambitieux afin d'accroître la flotte sous-marine indienne et d'améliorer ses performances.

1.4 Ce partenariat industriel en matière de défense, ancré dans la confiance mutuelle qui unit les deux pays, compte également d'autres exemples tels que le contrat en cours de conclusion entre Safran Helicopter Engine et HAL pour le transfert de technologies de forge et de fonderie destinées au moteur Shakti. Cela reflète également l'engagement pris par la France de soutenir les transferts de technologies et le « *Make in India* ».

1.5 Un autre exemple de ce partenariat est le MoU entre Garden Reach Shipbuilders and Engineers Ltd (GRSE) et Naval Group France, une entreprise majeure de l'industrie européenne de défense navale, pour collaborer dans le domaine des navires de surface qui répondent aux besoins des forces navales indiennes et internationales.

1.6 A cette fin, les deux pays travaillent à l'adoption d'une feuille de route sur la coopération industrielle de défense.

1.7 Compte tenu de l'intensification des collaborations industrielles dans le domaine de la défense entre les deux pays, l'Inde met en place un bureau technique du DRDO au sein de son ambassade à Paris.

## **2) Apporter des solutions concrètes pour faire de l'Indopacifique une région de stabilité et de développement durable**

2.1 La France et l'Inde sont deux nations de l'Indopacifique partageant une vision commune pour cette région qui revêt une importance cruciale. Les deux pays sont résolus à renforcer la coopération lancée dans le cadre de la Vision stratégique commune de la coopération franco-indienne dans la région de l'océan Indien, adoptée en 2018, et ont arrêté à cette fin une nouvelle feuille de route pour l'Indopacifique. Ils sont déterminés à coopérer pour préserver leur intérêts économiques et de sécurité, assurer la liberté et l'égalité d'accès au patrimoine commun de l'humanité, bâtir des partenariats pour la prospérité et la durabilité dans la région grâce à leur action commune dans le domaine du développement, permettre aux pays de la région de faire



des choix souverains, défendre la primauté du droit international, et instaurer un ordre équilibré et stable dans la région, en travaillant avec d'autres partenaires de la région et du reste du monde et dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale. Les deux pays sont convenus d'accorder la plus grande attention à leur coopération et de l'élargir à la région pacifique avec la participation étroite des territoires français de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française. Les territoires français d'outre-mer situés dans les océans Indien et Pacifique joueront un rôle décisif dans le partenariat indopacifique entre les deux pays.

2.2. La coopération trilatérale avec des partenaires de la région partageant les mêmes valeurs sera un pilier essentiel de la coopération dans la région indopacifique, en particulier grâce au dialogue lancé avec les Émirats arabes unis, partenaire stratégique des deux pays, le 4 février 2023 au niveau ministériel, ainsi qu'avec l'Australie, lancé en septembre 2020.

A travers un modèle unique de coopération triangulaire pour le développement, la France et l'Inde finalisent la mise en œuvre du Fonds franco-indien pour l'innovation dans l'Indopacifique qui vise à soutenir les innovations et les startups des pays tiers de l'Indopacifique axées sur le climat et les ODD, dans le but de faciliter la mise à l'échelle des technologies vertes développées dans la région. Les deux pays identifieront conjointement les projets qui seront soutenus par le fonds du PIDT. Cette initiative constituera une avancée significative en offrant des alternatives de financement viables et transparentes aux innovateurs de la région Indopacifique et sera également un pilier clé du partenariat de connectivité Inde-UE lancé en 2021.

### **3) Placer l'espace au cœur de notre relation stratégique**

3.1 L'accès à l'espace et aux technologies aérospatiales ainsi que le développement de services et d'applications fondés sur les données et les capacités spatiales sont au cœur de l'innovation, du développement scientifique et de la croissance économique de nos sociétés. La France et l'Inde sont convenues d'approfondir leur coopération dans tous les domaines du secteur spatial, notamment en renforçant leurs programmes d'intérêt commun, dont:

- **3.2.1 Le partenariat scientifique et commercial :** Le Centre national d'études spatiales et l'Organisation indienne pour la recherche spatiale renforceront leur partenariat en l'articulant principalement autour de deux axes : le climat et l'environnement, avec le développement de la mission TRISHNA et des activités au sein de l'Observatoire spatial pour le climat portant notamment sur la gestion des ressources en eau, les ressources marines et la surveillance de la qualité de l'air ; et l'exploration spatiale (Mars, Vénus), la surveillance maritime, les lanceurs et les vols spatiaux habités en lien avec le programme indien Gaganyaan. NSIL et Arianespace travaillent également à une coopération en matière de services de lancements commerciaux.
- **3.2.2 La résilience de l'accès à l'espace :** La France et l'Inde collaboreront pour accroître les synergies en matière d'accès souverain à l'espace et de développement de technologies



d'avenir afin de renforcer la résilience de l'accès à l'espace, avec la participation de leurs industries spatiales.

- 3.2.3 La France et l'Inde poursuivront également leur implication dans le cadre de leur dialogue stratégique spatial bilatéral qui a été récemment institutionnalisé.

#### **4) Adapter la lutte contre le terrorisme aux nouvelles menaces pour mieux protéger nos concitoyens**

4.1 La France et l'Inde se sont toujours tenues côte à côte dans la lutte contre le terrorisme. Afin de se prémunir contre les menaces en évolution, les deux pays intensifieront leur collaboration en matière de lutte contre le terrorisme dans chacune de ses dimensions, notamment la coopération opérationnelle, les actions multilatérales, la lutte contre la radicalisation en ligne et le financement du terrorisme, en s'appuyant particulièrement sur l'initiative de lutte contre le financement du terrorisme « No Money for Terror » (NMFT) et l'Appel de Christchurch pour éliminer les contenus terroristes et extrémistes violents en ligne.

4.2 La France et l'Inde renforceront leur coopération dans les domaines de la sécurité intérieure et de la lutte contre la criminalité transnationale organisée, notamment concernant la traite d'êtres humains, la criminalité financière et la criminalité environnementale. Les deux pays saluent les travaux en cours pour formaliser la coopération entre l'unité indienne anti-terroriste (National Security Guard) et le Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN) par le biais d'une lettre d'intention entre la France et l'Inde relative à la coopération en matière de lutte contre le terrorisme.

4.3 L'utilisation efficace des technologies par les organes de sécurité intérieure des deux pays constitue également un domaine de coopération important.

#### **5) Promouvoir un multilatéralisme renouvelé et efficace**

5.1 La France et l'Inde s'opposent aux tentatives de saper les principes fondamentaux de l'ordre international, et en particulier des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, et sont déterminées à réformer la gouvernance mondiale pour refléter les nouvelles réalités contemporaines.

5.2 La France et l'Inde appellent une réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies permettant d'élargir ses deux catégories de membres. Elles soutiennent les arguments du Groupe des Quatre et donc ceux de l'Inde, en vue de rejoindre le Conseil de Sécurité en tant que nouveau membre permanent, et de soutenir une meilleure représentation de l'Afrique, y compris parmi les membres permanents, et s'accordent pour poursuivre les échanges sur la régulation de l'usage du veto en cas d'atrocités de masse.



5.3 La France et l'Inde soutiennent l'Agenda de Paris défini par les participants au Sommet pour un nouveau pacte financier et visant à prendre des mesures fortes en faveur du développement et de l'environnement.

## **6) Unir nos forces pour faire des sciences, de l'innovation technologique et de la coopération universitaire des vecteurs de progrès et d'indépendance pour nos pays**

6.1 La France et l'Inde sont les centres névralgiques du développement d'entreprises et de l'innovation au sein de leurs régions respectives. Reconnaisant le rôle essentiel de la technologie pour faire face aux enjeux du 21<sup>e</sup> siècle, la France et l'Inde conviennent d'approfondir encore leur coopération afin de promouvoir les partenariats de recherche et les technologies, qui sont indispensables à l'autosuffisance de nos pays.

- **6.1.1 Coopération scientifique :** La France et l'Inde reconnaissent la nécessité de renforcer leur partenariat stratégique dans le domaine scientifique en créant un Comité stratégique conjoint franco-indien qui publiera des appels à projet impliquant l'Agence nationale de la recherche (ANR) sur des sujets d'intérêt commun prioritaires convenus ponctuellement, ainsi qu'en renforçant considérablement leurs outils de coopération scientifique et technologique, en particulier le Centre franco-indien pour la promotion de la recherche avancée (CEFIPRA), et les ressources qu'elles lui allouent, dans le cadre de consultations mutuelles.
- **6.1.2 Technologies essentielles :** La France et l'Inde s'appuient sur la Feuille de route franco-indienne sur la cybersécurité et le numérique adoptée en 2019 pour mettre en œuvre une coopération bilatérale ambitieuse en matière de technologies numériques avancées, en particulier dans les domaines du calcul intensif, de l'informatique en nuage, de l'intelligence artificielle et de l'informatique quantique, notamment dans le cadre du Partenariat mondial sur l'intelligence artificielle (PMIA). Les deux pays renforceront également leur coopération en matière de recherche et développement, d'innovation et d'applications industrielles de technologies numériques essentielles tout en se concentrant sur leur déploiement afin de faire face aux enjeux liés aux changements climatiques et à la santé.
- **6.1.3 Coopération sanitaire :** La France et l'Inde conviennent d'intensifier leur coopération dans le domaine sanitaire et médical. Les deux pays ont signé, comme première étape, une lettre d'intention relative à la coopération dans le domaine de la santé et de la médecine qui fixe les bases de leur coopération dans de nouveaux domaines tels que la santé numérique, l'intelligence artificielle dans les soins, les technologies de gestion des déchets médicaux, l'approche « Une seule santé » dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens, les échanges et le traitement de l'information ou encore la formation des médecins. La France et l'Inde collaboreront également en matière de prévention, de préparation et de riposte face aux situations d'urgence sanitaire. Les deux pays approfondiront en outre leur coopération dans les domaines pharmaceutique, des ressources humaines et de leurs compétences et des technologies sanitaires numériques.



- 6.1.4 Campus franco-indien pour la santé : La France et l'Inde se félicitent des progrès accomplis concernant le Campus franco-indien en Indopacifique dans le domaine des sciences de la vie pour la santé lancé en 2022, qui est ouvert aux pays de la région et revêt une forme novatrice en mobilisant plusieurs universités françaises de métropole comme de La Réunion en association avec des établissements indiens. Ce projet ambitieux plaçant la jeunesse, la recherche et la formation au cœur de notre stratégie indopacifique doit devenir un vecteur de renforcement de la coopération bilatérale dans le domaine de la santé ainsi qu'un pôle d'attraction pour les universités et la recherche à l'échelon régional. Dans ce cadre sont soutenus quatre projets visant à créer des doubles cursus de master dans le domaine de la santé, parmi lesquels le programme associant Sorbonne Université et l'Institut indien de technologie (IIT) de Delhi qui héberge d'ores et déjà des projets de recherche collaboratifs, notamment dans les domaines de l'oncologie, des neurosciences, des biotechnologies et de l'ingénierie biomédicale ; d'autres projets sont en cours d'élaboration.

En outre, des progrès notables ont été réalisés dans la mise en œuvre du mémorandum d'entente entre l'Institut Pasteur et le Conseil indien de recherche scientifique et industrielle (CSIR) signé en janvier 2022, les deux parties travaillant à l'établissement d'un centre Pasteur à Hyderabad.

- 6.1.5 Coopération en matière de cybersécurité : La France et l'Inde ont réaffirmé l'importance stratégique croissante du cyberspace dans leur relation bilatérale et souligné le rôle essentiel du dialogue bilatéral en matière de cybersécurité pour renforcer leur coopération en la matière. Les deux pays ont salué leurs opinions respectives concernant les travaux en matière de cybersécurité actuellement en cours au sein des Première et Troisième Commissions des Nations Unies et se sont engagés à collaborer étroitement dans les domaines d'intérêt commun. Les deux pays sont convenus de travailler conjointement pour soutenir les discussions au sein du groupe de travail à composition non limitée de la Première Commission pour la période 2021-2025, notamment concernant l'éventuelle mise en œuvre future d'un programme d'action visant à accroître la responsabilité des États dans l'utilisation du numérique. La France et l'Inde sont convenues de travailler en étroite coopération afin d'élaborer une convention internationale globale sur la lutte contre l'usage des technologies de l'information et de la communication à des fins criminelles sous l'égide des Nations Unies pour améliorer l'efficacité de la coopération internationale en matière de prévention, de dissuasion, de réduction des effets des actes malveillants de ce type, d'enquêtes et de poursuites face à la cybercriminalité, et pour veiller à ce que justice soit rendue rapidement aux victimes de ces crimes et garantir la protection des droits fondamentaux. L'Inde a réaffirmé l'importance du renforcement des capacités pour garantir la résilience des infrastructures en matière de cybersécurité et la nécessité d'accroître les capacités de préparation en la matière pour relever les défis que représentent les cybermenaces émergentes au sein du cyberspace. Les deux pays sont convenus de partager





les bonnes pratiques, des informations et leurs avis stratégiques nationaux concernant l'évolution du cyberspace et le développement des menaces connexes.

- **6.1.6 Réglementation du numérique :** La France et l'Inde encouragent le dialogue entre les acteurs français tels que la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) et ses homologues indiens. À l'échelle européenne, les deux pays préconisent des discussions approfondies avec l'Union européenne sur la réglementation du numérique et la protection des données à caractère personnel. Ils soutiennent les objectifs du partenariat pour l'information et la démocratie.
- **6.1.7. Coopération sur les technologies numériques :** L'Inde et la France reconnaissent l'avancée et la transformation rapides des technologies numériques et conviennent d'exploiter leurs forces respectives et leur convergence dans leurs approches de la digitalisation. Les deux pays s'engagent à approfondir leur coopération dans des domaines tels que les infrastructures publiques numériques, la cybersécurité, les startups, l'intelligence artificielle, les supercalculateurs, les télécommunications 5G/6G et le développement des compétences numériques.
  - Conformément à la feuille de route franco-indienne sur la cybersécurité et le numérique, l'Inde et la France réaffirment leur engagement à unir les forces de leurs agences de cybersécurité et des partenaires de l'écosystème concerné pour promouvoir un cyberspace pacifique, sûr et ouvert.
  - Reconnaisant le potentiel considérable des startups en matière d'innovation, de création d'emplois et de croissance économique, les deux pays soulignent leur engagement commun à faciliter la coopération bilatérale en renforçant la connectivité entre leurs réseaux respectifs de startups et d'entrepreneurs. La participation de l'Inde en tant que premier pays de l'année à Vivatech en 2022 et sa participation ultérieure à grande échelle en 2023 reflètent le rôle et la position uniques de l'Inde à l'ère numérique et sa valeur profonde en tant que partenaire pour le leadership mondial dans le domaine numérique.
  - L'Inde et la France s'engagent à nourrir un écosystème florissant et à construire des collaborations qui permettent à leurs citoyens de s'émanciper et d'assurer leur pleine participation au siècle numérique. Dans cet esprit, NPCI International Payments Limited (NIPL) et la société française Lyra Collect ont signé un accord pour la mise en œuvre de l'interface de paiement unifiée (UPI) en France et en Europe. Le mécanisme de paiement est dans sa dernière phase de production et sera opérationnel en septembre 2023. L'emblématique Tour Eiffel, à Paris, sera la première entreprise française à accepter l'UPI.
  - Convaincues de la puissance de l'infrastructure publique numérique (IPN) pour le développement d'économies et de sociétés numériques ouvertes, libres, démocratiques et inclusives, l'Inde et la France ont fait progresser les échanges multipartites par l'intermédiaire des plateformes InFrastructures (India France Structures) et InFinity (India France Innovation in Information Technology). Nous nous félicitons des progrès



réalisés grâce à la réunion de nos deux écosystèmes numériques et reconnaissons que les projets communs dans le cadre des infrastructures numériques publiques peuvent avoir un effet considérable dans de nombreux secteurs. L'usage des infrastructures numériques s'appuie sur la technologie, les marchés et la gouvernance pour donner plus de pouvoir aux citoyens, catalyser la transformation économique et sociale, améliorer la prestation des services publics et promouvoir la compétitivité du marché pour des solutions numériques souveraines, contribuant également à la réalisation des objectifs de développement durable. Dans le cadre des efforts conjoints de coopération en matière d'infrastructures numériques publiques, la France et l'Inde ont mutuellement identifié des initiatives potentielles à effet important dans les domaines de la mobilité, du commerce et de la culture, comme premiers domaines d'intérêt pour montrer les avantages significatifs de l'interconnexion entre les plates-formes réalisées en tirant parti de protocoles ouverts. Les deux pays se félicitent de la poursuite de telles collaborations et s'engagent à coopérer l'un avec l'autre pour étendre cette approche à d'autres pays de l'Indopacifique, d'Afrique et d'ailleurs.

## **II – Partenariat pour la planète**

### **1) Renforcer la sécurité énergétique pour atteindre nos objectifs climatiques**

1.1 La France et l'Inde travaillent en étroite coopération sur la transition vers une économie bas carbone en poursuivant un triple objectif : répondre à la demande énergétique croissante résultant de l'urbanisation et de l'industrialisation de l'Inde, renforcer la sécurité énergétique et mettre en œuvre l'Objectif de développement durable 7 et les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. Elles reconnaissent que pour atteindre les objectifs à long terme de l'Accord de Paris, il est nécessaire d'accroître la part des énergies propres dans les bouquets énergétiques. Elles s'engagent à travailler ensemble à cet effet, en soulignant la nécessité de traiter de manière concomitante les questions de sécurité énergétique. Elles sont toutes deux convaincues que l'utilisation de l'énergie nucléaire fait partie des solutions durables pour lutter contre les changements climatiques.

1.2 Lutte contre les changements climatiques et protection de l'environnement dans la région Indopacifique : La France et l'Inde fourniront des solutions de développement durable aux pays de la région dans le cadre d'initiatives multilatérales et avec des pays tiers, notamment le Partenariat Indopacifique sur les parcs naturels, l'Alliance solaire internationale et l'initiative relative aux océans Indien et Pacifique qui visent à protéger la biodiversité marine et terrestre. Elles se félicitent du dialogue entre leurs banques de développement pour mobiliser les acteurs de la région Indopacifique en faveur du développement durable (initiative pour le financement durable dans la région Indopacifique). Elles promouvoir le dialogue et la coopération sur les questions relatives à l'économie bleue, à la résilience territoriale et au financement de l'action climatique. Elles accroîtront leur coopération pour l'anticipation et la réponse en matière de réponse aux catastrophes naturelles et aux désastres liés au changement climatique en





renforçant les liens entre leurs organisations chargées de la sécurité civile et en partageant leurs connaissances, leur savoir-faire et en fournissant des financements d'amorçage notamment dans le cadre de la Coalition pour des infrastructures résistantes face aux catastrophes naturelles.

1.3 Électronucléaire : Les deux pays se félicitent des progrès accomplis au cours des discussions sur le projet de centrale nucléaire de Jaitapur. Ils saluent la proposition d'EDF de former des ingénieurs et techniciens indiens spécialistes du nucléaire civil pour des projets ayant trait à la technologie EPR. En accord avec l'initiative « Skills India », les organisations françaises compétentes travailleront également avec leurs homologues indiennes à renforcer la formation dans le champ du nucléaire et à encourager les stages pour les étudiants indiens.

Les deux pays sont également convenus d'établir un partenariat sur les réacteurs modulaires à faible et moyenne puissance, ou petits réacteurs modulaires (Small Modular Reactors – SMR) et réacteurs modulaires avancés (Advanced Modular Reactors – AMR). Les deux pays poursuivront leur coopération sur le réacteur de recherche Jules Horowitz pour mettre au point des technologies nucléaires et approfondiront leurs échanges.

1.4 Hydrogène décarboné : Suite à l'adoption de la feuille de route sur l'hydrogène vert, la France et l'Inde développent une coopération étroite en matière d'innovation dans le domaine des capacités de production d'hydrogène décarboné et des normes réglementaires. Les deux pays encouragent également les partenariats industriels entre les entreprises des deux pays pour mettre en œuvre des solutions opérationnelles.

1.5 La France et l'Inde sont résolues à accroître le développement des énergies renouvelables. Dans le domaine de l'énergie solaire en particulier, la France et l'Inde s'appuient sur leur coopération étroite et leur implication dans l'Alliance solaire internationale pour soutenir les pays tiers dans leurs programmes solaires, notamment à travers le programme STAR-C et la création d'une académie solaire au Sénégal à travers la recherche et le développement conjoints.

1.6 En matière d'hydroélectricité, la France et l'Inde renforcent leur coopération et soutiennent des projets du secteur privé dans les deux pays, portant notamment sur la rénovation des installations existantes, la promotion de solutions au fil de l'eau et d'accumulation par pompage.

1.7 Efficacité énergétique : La France soutient les efforts de l'Inde pour mettre en place un réseau électrique intelligent, réduire l'intensité énergétique de son économie et améliorer la performance énergétique de ses bâtiments et de ses infrastructures urbaines, industrielles et de transport, en s'appuyant sur la réussite en Inde de programmes axés sur des villes intelligentes. Les deux parties ont convenu d'explorer le partage d'expertise dans la collecte et l'analyse des données énergétiques.



## **2) Faire face ensemble à la triple crise du changement climatique, de la perte de la biodiversité et de la pollution**

2.1 Conscientes des enjeux liés aux changements climatiques, à la pollution environnementale et à la perte de biodiversité, la France et l'Inde sont déterminées à renforcer leur coopération. Compte tenu de la menace sérieuse que représentent pour la santé publique les conséquences des changements climatiques, la France et l'Inde coopèrent en matière de santé publique conformément à l'approche « Une seule santé », en examinant les possibilités de coopération dans le cadre de l'initiative PREZODE, en participant aux négociations sur un accord relatif aux pandémies et en collaborant sur le plan bilatéral dans les domaines hospitalier et pharmaceutique. La collaboration concernant la gestion durable des ressources halieutiques et l'accord entre l'Ifremer et l'Institut national indien des technologies océaniques (ministère des Sciences de la Terre) sur la recherche et les technologies marines, qui s'inscrivent dans le cadre de la feuille de route bilatérale sur l'économie bleue et la gouvernance des océans adoptée en février 2022, ouvriront la voie à de nouveaux domaines de coopération. Elles soutiennent le lancement d'un dialogue sur les océans au sein du G20 en amont de la Conférence des Nations Unies sur les océans en 2025.

2.2 Changement climatique : La France et l'Inde se sont engagées à relever progressivement leurs ambitions en matière de climat afin d'atteindre la neutralité carbone dès que possible, et au plus tard respectivement en 2050 et 2070.

2.3 Bâtiments durables : La France et l'Inde sont conscientes du rôle important de la décarbonation et de la résilience des bâtiments dans la réussite des stratégies de lutte contre les changements climatiques et de protection de la biodiversité, ainsi que pour contribuer au bien-être et à la sécurité des populations. À cet effet, elles collaborent pour concevoir et mettre en œuvre des mesures ambitieuses et des moyens innovants visant à généraliser la construction de nouveaux bâtiments et à rénover les bâtiments existants en veillant à ce qu'ils soient adaptés à l'évolution du climat et que leur performance se rapproche de zéro émission, tout en encourageant la diversité architecturale. Dans ce contexte, elles promeuvent en matière de construction une approche reposant essentiellement sur l'économie de moyens et l'utilisation efficace des ressources. Cette approche est conforme aux initiatives Mission LiFE et Lifestyles For Environment adoptées par l'Inde et soutenues par la France en octobre 2022.

2.4 Économie circulaire et pollution par les plastiques : La France et l'Inde prennent une part active aux négociations en cours sur un nouvel instrument international juridiquement contraignant pour mettre fin à la pollution par les matières plastiques. Elles œuvrent pour que de nouveaux pays prennent à leur tour l'engagement d'éliminer la pollution par les plastiques à usage unique.

2.5 Perte de la biodiversité : La France et l'Inde reconnaissent l'importance des objectifs et cibles de nature mondiale fixés par le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et de leur mise en œuvre effective, en tenant compte des situations, priorités et capacités nationales. Elles continuent de mettre en œuvre le Partenariat Indopacifique sur les parcs



naturels. Elles saluent l'adoption du Traité portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale pour faire face, de manière cohérente et coopérative, à la perte de la diversité biologique des océans et à la dégradation de leurs écosystèmes.

### **3) Soutien aux transitions urbaine et écologique en Inde ainsi qu'à l'inclusion sociale**

3.1 L'Inde entend faire de la France son partenaire privilégié pour mener à bien sa transition urbaine, en s'appuyant sur son savoir-faire, ses entreprises et l'Agence française de développement (AFD).

3.2 Gestion intégrée des déchets : La France et l'Inde renforcent leur collaboration en matière de solutions pour aider les villes à promouvoir l'économie circulaire, en priorité la gestion intégrée des déchets, grâce au renforcement de la collecte et du transport des déchets, de la mise en place de solutions pour faire des déchets une richesse et de l'amélioration de la gestion par les villes des déchets liquides et solides. Le lancement de la deuxième phase du programme City Investments to Innovate, Integrate and Sustain (CITIIS 2.0) permettra de promouvoir des solutions innovantes dans ce domaine. Ce programme vise également à encourager la gouvernance climatique au niveau des États et le renforcement des capacités des fonctionnaires municipaux.

3.3 Transport et mobilité urbaine : La France et l'Inde approfondissent leur dialogue en matière de transport, en renforçant leur coopération dans le secteur ferroviaire et en recherchant de nouvelles solutions aux problèmes de mobilité, notamment dans les zones urbaines, à l'instar des projets mis en place à Ahmedabad et à Surat.

3.4 Inclusion sociale : La France et l'Inde sont désireuses de promouvoir un développement plus solidaire et plus respectueux de l'environnement et encouragent les initiatives qui contribuent à l'accès des femmes et des populations vulnérables aux services financiers et qui favorisent l'établissement de zones de développement prioritaire, comme c'est le cas des projets soutenus par des financements indiens (Annapurna, Indusind Bank, Neogrowth) et appuyés par Proparco.

### **4) Renforcer le commerce et faciliter les investissements entre les deux pays au service du développement durable et de la transition vers une énergie à faible émission de carbone**

4.1 La France et l'Inde partagent l'objectif de mettre en place des chaînes de valeur plus résilientes qu'elles faciliteront en créant des conditions favorables et en échangeant sur les mesures prises dans ce domaine.

4.2 Accords commerciaux : La France et intensifient leur dialogue bilatéral pour résoudre dans les meilleurs délais les difficultés rencontrées par les exportateurs et investisseurs français et



indiens sur leurs marchés respectifs, notamment dans le contexte de la procédure bilatérale *Fast Track*.

4.3 Investissements croisés : La France et l'Inde encouragent les entreprises françaises et indiennes à renforcer leurs liens et à développer leurs activités dans les deux pays, notamment afin d'accroître la présence des investisseurs indiens en France et les investisseurs français en Inde. À cette fin, Business France et Invest India étudieront les possibilités de coopération facilitant les investissements français et indiens dans leurs économies respectives.

### **III – Partenariats humains**

#### **1) Promouvoir les échanges, notamment en faveur des jeunes**

1.1 L'accord de partenariat pour les migrations et la mobilité entré en vigueur en 2021 représente une étape importante pour mettre en œuvre notre engagement conjoint d'encourager la mobilité des étudiants, des diplômés, des universitaires, des chercheurs, des professionnels et des travailleurs qualifiés. La France et l'Inde soutiennent l'approfondissement de leurs liens humains et économiques en encourageant les flux touristiques et en facilitant la délivrance de visas pour les entrepreneurs et les représentants du secteur privé. La France et l'Inde, sur une base de réciprocité, accordent une exemption de visa de court séjour pour les détenteurs de passeports de service et évalueront la portée de cette décision en 2026. En outre, elles travailleront ensemble à des initiatives encourageant la reconnaissance mutuelle des diplômes et des qualifications professionnelles, pour favoriser la mobilité de la main d'œuvre qualifiée entre leurs deux pays.

1.2 Les deux pays encourageront la mise en place de partenariats entre les établissements de l'enseignement supérieur, les centres de recherche et les entreprises du secteur privé visant à renforcer la coopération en matière de formation professionnelle et linguistique. Ils imprimeront une nouvelle dynamique à leur coopération linguistique, encourageront le développement de l'enseignement de la langue française dans les écoles indiennes, favoriseront les échanges et la formation des enseignants de langue et faciliteront la délivrance des visas dans le cadre des programmes d'échanges. Ces efforts sont emblématiques de l'importance qu'ils accordent à l'enseignement de leurs langues respectives et du rôle central des langues pour promouvoir la mobilité internationale.

#### **1.3 Mobilité des étudiants :**

La France et l'Inde sont déterminées à renforcer leurs liens universitaires et à encourager les échanges entre étudiants. Elles encouragent la mise en place de programmes conjoints de formation, sur le modèle du Campus franco-indien en Indopacifique dans le domaine des sciences de la vie pour la santé ainsi que la mobilité des chercheurs, notamment dans le domaine des sciences et technologies prioritaires. Afin de créer une communauté d'Alumni indiens, la France délivrera des visas Schengen avec une durée de validité de cinq ans aux Indiens ayant étudié en France pendant au moins un semestre, à condition qu'ils aient obtenu un diplôme de



niveau master dans une université reconnue par le système universitaire français et que leur dossier satisfasse pleinement aux exigences Schengen.

La France réaffirme son ambition d'accueillir 20 000 étudiants indiens d'ici 2025 et de faire passer ce chiffre à 30 000 en 2030. Pour faciliter la réalisation de ces objectifs, elle renforcera la promotion des études en France et étoffera le personnel qu'elle emploie à cet effet en Inde. Elle créera également des « classes internationales » dans les universités françaises et dans d'autres établissements de l'enseignement supérieur, dans lesquelles les étudiants indiens pourront recevoir une formation en langue française et dans d'autres disciplines universitaires. Cela leur permettrait d'intégrer ensuite des cursus de licence en langue française. La France testera la création de ce type de classes et l'Inde encouragera leur introduction au sein du système d'enseignement secondaire en Inde.

1.4 Échanges durables entre les sociétés civiles : La France et l'Inde continueront d'étoffer les structures et mécanismes favorisant les échanges entre leurs sociétés civiles, notamment les personnalités des programmes d'avenir tels que ceux de la Fondation France-Inde et du réseau des Alliances françaises en Inde. Elles encouragent les échanges de jeunes se déroulant dans les deux pays, notamment le projet de « volontariat de solidarité internationale et service civique » qui prévoit de doubler d'ici 2025 le nombre de volontaires français en Inde et de multiplier par cinq le nombre de volontaires indiens en France.

## **2) Promouvoir un dialogue régulier entre nos cultures**

2.1 Les deux pays souhaitent aujourd'hui créer des programmes phares en matière d'échanges culturels et mettre à profit toutes les possibilités de rapprochement de leurs industries créatives.

2.2 Coopération dans le domaine des musées et du patrimoine : La France et l'Inde, qui sont toutes deux dotées d'une histoire et d'une culture particulièrement riches, accroîtront leur travail conjoint pour mettre en valeur leur patrimoine et le transmettre aux générations futures. Elles se félicitent de la signature de la lettre d'intention portant sur le projet de musée national de l'Inde. La France fera bénéficier l'Inde de son expérience en matière de grands projets culturels, tels le Grand Louvre. Le réaménagement d'un bâtiment historique pour permettre la mise en valeur, le stockage et l'exposition d'antiquités archéologiques, de peintures, de numismatique, d'arts décoratifs, etc. est illustré par le Grand Louvre et constituerait une étude de cas appropriée pour le projet de musée national de l'Inde.

2.3 Cinéma : La France, premier marché européen du film, et l'Inde, premier producteur de films au monde, soutiennent l'exportation de leurs productions, facilitent les co-productions dans le cadre de leur accord de coproduction audiovisuelle, et promeuvent l'attractivité de leurs territoires pour réaliser des films.

2.4 Coopération artistique et littéraire : La France et l'Inde ont pour objectif commun de veiller à une plus grande mobilité des professionnels et des artistes entre les deux pays. Elles souhaitent passer d'une approche purement événementielle à une approche de développement durable en



accordant la priorité à des séjours longs en résidence, sur le modèle de la Villa Swagatam inaugurée le 3 mars 2023. La Villa Swagatam est un réseau de résidences visant à faire venir les meilleurs talents français dans 16 résidences existantes réparties sur l'ensemble du territoire indien. La France souhaite ainsi créer une communauté d'artistes et d'écrivains français qui apprendront du riche savoir-faire et de l'histoire de l'Inde. La France et l'Inde s'engagent à ce que la Villa Swagatam compte d'ici 2035 300 lauréats dans les deux pays. La Lalit Kala Akademi (LKA) de l'Inde a aidé des artistes indiens à participer à des festivals en France et poursuivra ce soutien dans le but de susciter un plus grand intérêt pour les traditions artistiques indiennes parmi les Français.

2.5 Coopération linguistique : La France et l'Inde sont déterminées à étendre le réseau des Alliances françaises en Inde et à encourager l'augmentation des programmes d'enseignement du français notamment en contribuant à l'élaboration de programmes d'études et à la fourniture de matériel pédagogique et de manuels scolaires adaptés à l'âge des élèves, dans les écoles privées et publiques indiennes. Elles s'engagent à poursuivre l'objectif de 50 000 étudiants dans le réseau des Alliances françaises en Inde. En outre, les langues indiennes et les écritures indiennes anciennes pourront être promues en France dans l'enseignement scolaire et supérieur, ce qui nécessiterait la coopération d'institutions éducatives et linguistiques spécialisées de l'Inde.

2.6 La France a encouragé l'Inde à envisager d'adhérer à l'Organisation internationale de la francophonie, une organisation internationale représentant les pays et régions francophones et ceux ayant une forte affiliation avec la culture française. L'Inde accueille favorablement l'invitation de la France.

2.7 La France et l'Inde soutiennent les valeurs sportives et le modèle de vie saine, qui seront au cœur des Jeux olympiques et paralympiques de Paris en 2024. À cette fin, les deux pays se félicitent de la signature de la lettre d'intention sur la coopération dans le domaine du sport, qui aidera les athlètes indiens à s'entraîner et à se préparer pour les grandes manifestations sportives à venir.

2.8 Afin de renforcer les liens interpersonnels entre l'Inde et la France, de répondre aux besoins consulaires et de renforcer les relations commerciales dans le sud de la France, l'Inde ouvrira un consulat général à Marseille et la France ouvrira un « Bureau de France » à Hyderabad.

Par le biais de cette feuille de route ambitieuse, le partenariat stratégique entre l'Inde et la France est amené à se diversifier dans de nouveaux domaines de coopération, tout en approfondissant les programmes existants d'intérêt commun.